



APPEL A PROJET

Projet collectif 2020 : Accompagnement à domicile des enfants protégés.

1. Commanditaire

L'appel d'offre est engagé par l'OPCO Santé Hauts-de-France.

L'OPCO Santé est composé de 4 secteurs : le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, le secteur de l'Hospitalisation Privée, le secteur de la Santé au Travail interentreprises et le secteur du Thermalisme. L'OPCO Santé est implanté au niveau national depuis le 1^{er} avril 2019 et est présent dans chaque région. Les délégations régionales, d'une part, analysent et évaluent les besoins en développement de compétences à partir des spécificités locales et des paramètres propres à chaque branche professionnelle qu'elles couvrent, d'autre part, assurent la gestion des fonds, le suivi et le conseil aux adhérents et à leurs salariés. Ses adhérents sont des associations, fondations, mutuelles, congrégations (exemples : hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, maisons de retraite pour personnes âgées dépendantes, instituts médico-pédagogiques (IME), foyers d'hébergement pour adultes handicapés, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), maisons d'enfants à caractère social (MECS), etc.).

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé (2020)

- 110 000 entreprises et structures
- 1 millions de Salariés
- 25 services régionaux

Le **secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif** compte : 7200 structures, 785 000 salariés et 113 000 travailleurs handicapés.

Le **secteur de l'hospitalisation privée** compte : 1000 cliniques et hôpitaux, 100 000 salariés, 40 000 médecins, 2400 établissements pour personnes âgées et 120 000 salariés

Le **secteur de la santé au travail interentreprises** compte : 2400 services et 17 000 salariés.

Le **secteur du thermalisme** compte : 79 entreprises et 4700 salariés

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé Hauts-de-France (2020)

- 2100 établissements adhérents
- 87 000 Salariés
- 12 000 travailleurs handicapés ESAT





1. Contexte associatif et problématique à laquelle l'action doit répondre

L'Association Traits d'Union, créée en 1922 et reconnue d'utilité publique depuis 1934, s'engage pour les enfants, les adolescents et les adultes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés familiales. Elle contribue à leur inclusion, à la prévention des exclusions et au développement de la solidarité nationale et locale.

Implantée, depuis 1922, dans le territoire de l'Avesnois, l'Association Traits d'Union gère 25 structures dépendant de 12 établissements et services sociaux et médico-sociaux, répartis sur 5 communes du Sud de l'Avesnois.

Dans le cadre de ses missions, l'association met en œuvre des actions d'accompagnement éducatif, social, pédagogique, psychologique, économique :

- actions éducatives, médico-sociales, thérapeutiques, pédagogiques, sociales et de formation adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge,
- actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociale et professionnelle, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail,
- actions d'assistance dans les divers actes de la vie quotidienne,
- actions de soutien, de soin et d'accompagnement, y compris à titre palliatif,
- actions contribuant au développement socioculturel et à l'insertion par l'activité économique.

Les activités en direction des personnes accueillies et accompagnées couvrent les secteurs de la protection de l'enfance et du handicap.



Le projet concerne la MECS dont les services sont ainsi répartis :

Le service enfance et petite enfance est composé de 3 unités de vie:

- 1 Chef de service
- 1 Coordinateur Primo Placé parentalité pour les 3 unités
- 6 socio-éducatifs par unité de vie (ES, ME TISF...) dont 1 qui sera Référent Primo Placé parentalité par groupe,
- Maîtresse de Maison, Surveillants de nuit etc ...

Le service préadolescence est composé de 3 unités de vie:

- 1 Chef de service
- 1 Coordinateur Primo Placé parentalité pour les 3 unités
- 6 socio-éducatifs par unité de vie (ES, ME TISF...) dont 1 qui sera Référent Primo Placé parentalité par groupe,
- Maîtresse de Maison, Surveillants de nuit etc ...

Le service adolescent et assistant familiaux est composé de 2 unités de vie:

- 1 Chef de service
- 1 Coordinateur Primo Placé parentalité pour les 2 unités + accueil familiale
- 6 socio-éducatifs par unité de vie (ES, ME TISF...) dont 1 qui sera Référent Primo Placé parentalité par groupe,
- Maîtresse de Maison, Surveillants de nuit etc ...

A cette organisation s'ajoutent plusieurs autres établissements et services médico- sociaux dont un pôle d'activité logistique et un pôle formation, qui ne sont pas concernés par ce projet.

Soucieuse de maintenir un accompagnement qualitatif de l'enfant et des familles, l'association s'est lancée dans un nouveau dispositif pour la MECS : « **Primo-placés parentalité** » qui a pour objectifs de :

- Faire du premier accueil un temps fort de l'accompagnement des enfants confiés pour prévenir les ruptures de parcours (Feuille de route pour la protection de l'enfant 2020-2025)
- Accentuer l'accompagnement dès les premiers mois de placement afin de réduire sa durée

Le dispositif Primo-Placés Parentalité doit apporter un soutien aux fonctions parentales et maintenir la relation entre l'enfant et le parent dès l'accueil de l'enfant (sauf si évaluation contraire).

Ce dispositif d'accompagnement est ouvert 7 jours sur 7 de 8h à 21h et propose une intervention entre le lieu de placement et **le domicile de l'enfant**.

Les interventions peuvent s'effectuer :

- En lieu neutre ou sur l'établissement (Parentalité et unité familiale)
- À domicile

De ce fait, au domicile de la famille, **l'intervenant est présent sur des moments clés du quotidien (lever, repas, soirée, aide aux devoirs...)** repérés comme **symptomatique de l'organisation familiale**. Le dispositif se veut innovant afin de permettre une intervention globale permettant de soutenir et travailler les compétences parentales dès le début du placement.

C'est dans ce nouveau contexte et pour accompagner au mieux les salariés face à ce changement de paradigme, que la direction souhaite proposer aux éducateurs spécialisés d'internat concernés par le dispositif, une formation pour les aider à appréhender ce nouveau mode d'interventions ponctuelles au domicile de l'enfant ou sur un autre lieu mais toujours en présence parentale.

2. Les objectifs et modalités pédagogiques :

L'action de formation recouvrira les objectifs suivants :

L'objectif général de l'action est d'apprendre à **sortir de son cadre classique d'accompagnement en internat vers le domicile et avec les parents**. De ce fait, à l'issue de la formation, les participants devront être en mesure de

- Redéfinir leur posture face à cette nouvelle modalité d'accompagnement, que ce soit face aux collègues, à l'enfant ou à la famille.
- Mener à bien les entretiens avec les familles, en sortant de ses représentations et/ou de ses jugements
- Mettre les besoins de l'enfant au centre de leurs attentions et savoir alerter quand cela est nécessaire
- Garantir une bonne communication et conserver le lien avec le reste de l'équipe
- Utiliser les outils de coordination entre le référent, le coordinateur, le chef de service...
- Coordonner le parcours de l'enfant en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance

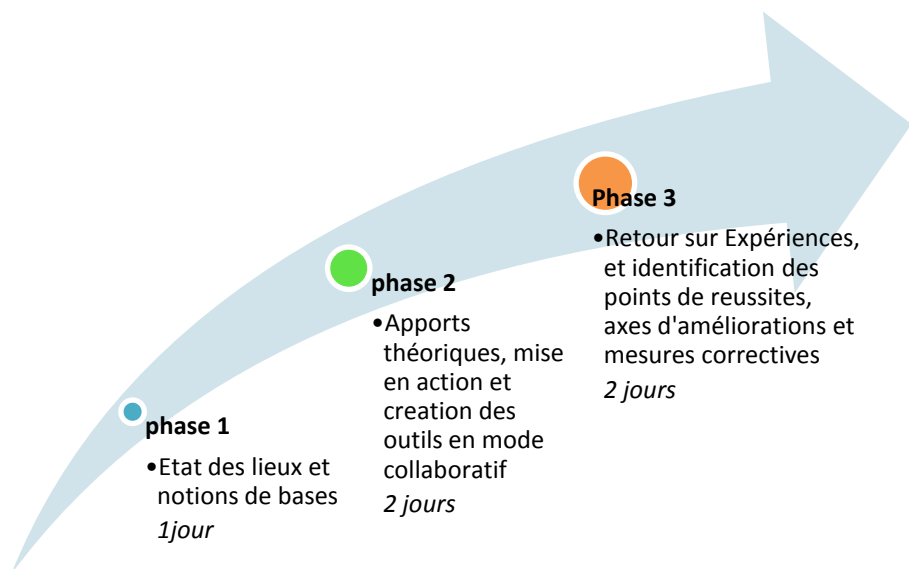
Le public concerné :

Equipe d'éducateurs spécialisés déjà en poste avec de nouvelles missions.

Méthodes pédagogiques :

L'action devra être **ponctuée** tout au long de la mise en œuvre du projet « Primo Placé parentalité ».

De ce fait 3 phases seront à respecter :



Les formateurs pressentis devront être joignable durant les temps d'intersessions afin que celles-ci soient également utilisées à des fins pédagogiques.

Il est demandé à l'organisme de concevoir un contenu pédagogique alternant un apport théorique court et des exercices liés à la pratique utilisant des cas concrets issus des participants ainsi que des mises en situation pour illustrer efficacement les situations vécues.



A partir des échanges entre stagiaires, l'organisme de formation pourra s'appuyer sur les situations rencontrées sur les lieux de travail pour mener une réflexion sur les attitudes à adopter et dégager les différents savoir-faire qui en découlent.

Egalement, l'organisme devra tenir compte des travaux déjà engagés sur le sujet et inscrire sa proposition dans ce cadre (projet Primo placés parentalités).

L'action doit donner lieu à la production de d'outils en collaboration avec les stagiaires, ils permettront aux participants de conserver les différents apports opérationnels de la formation.

3. Les conditions de réalisation

Durée :

1+2+2 jours

L'organisme de formation pourra être force de propositions quant à la durée de l'action.

Nombre de participants :

8 référents et 3 coordinateurs soit 11 participants

Lieu de réalisation :

59 132 Trélon

Planification :

L'action de formation devra débuter en 2020 puis s'étaler sur 2021.

Logistique

Les inscriptions se font directement auprès d'OPCO Santé, qui se chargera également de constituer les groupes et gérer la liste d'attente.

L'organisme de formation convoquera les participants selon les modalités et modèles de documents fournis par OPCO Santé.

Un rendez-vous (en présentiel ou par téléphone) sera fixé avec le prestataire retenu en amont du démarrage de l'action afin d'aborder plus en détail les modalités administratives.

La logistique d'accueil (rétro/vidéo projecteur, pause) est assurée par le prestataire. Il prendra également soin, si nécessaire, d'organiser et d'adapter le temps du repas (réservation, accompagnement des stagiaires). Les frais de repas (pris en collectif) seront pris en charge par l'organisme de formation puis refacturés à l'OPCO Santé sur présentation des justificatifs (20 € TTC maximum par personne et par journée entière de formation suivie). Ces frais n'incluent pas le repas formateur qui doit être compté dans les frais pédagogiques des actions.

Evaluation

Evaluation de satisfaction :

OPCO Santé participera (en fonction de ses disponibilités) à un bilan en présence des stagiaires à la fin de chaque session de formation. Un bilan écrit décrivant le déroulement de l'action de formation et les points de progrès sera demandé à la fin de chaque session (à transmettre au plus tard un mois après la fin de chaque stage). Il reprendra la trame présentée dans le contrat de prestation établi par l'OPCO Santé.

Evaluation des acquis :

Il est demandé à l'organisme de procéder à une évaluation des acquis à l'issue de la formation.



Suivi – Facturation

En fin de chaque session, l'organisme de formation transmettra directement à chaque stagiaire au plus tard un mois après la fin de chaque stage :

- Une attestation de stage conforme au temps de présence réel du stagiaire (+ copie à OPCO Santé)
- Une attestation de compétences (Conformément à la loi de novembre 2009 relative à la formation professionnelle)

Le prestataire s'engage à faire parvenir à OPCO Santé, un mois maximum après le stage :

- La copie des émargements
- Une copie des attestations de présence
- Le bilan écrit et détaillé
- La facture

4. Qualités des intervenants et références attendues

Les intervenants devront présenter les qualités suivantes :

- Faciliter les échanges de pratiques entre professionnels
- Savoir capitaliser les expériences de terrain
- Expertise du secteur médico-social

Nous rappelons que les CV des intervenants doivent impérativement être validés par OPCO Santé.

5. Les conditions de l'appel d'offre

L'organisme de formation s'engage à :

- Travailler de manière collaborative avec OPCO Santé sur ce projet, et adapter les contenus et méthodes aux réalités professionnelles des stagiaires
- Désigner une équipe de formateurs dédiée au projet
- Désigner un responsable pédagogique
- Animer les sessions de formation
- Envoyer à OPCO Santé les supports de formation remis aux stagiaires au moins 15 jours avant le démarrage de l'action



- Préciser les fondements théoriques sur lesquels il s'appuiera.
- Organiser le suivi administratif (envoi des convocations, évaluation à chaud et à froid...) et logistique de la formation : location de salle et organisation des repas, si nécessaire

6. Calendrier et procédures

Délai de réponse au présent appel à projet : un retour papier et numérique avant le **30/10/2020**

Choix de l'organisme prestataire : **16/11/2020**

Réunion de cadrage avec le prestataire : **25/11/ 2020 à 10h (Visio)**

7. Mode de réponse

Afin de pouvoir examiner votre proposition dans les meilleures conditions, nous vous demandons de respecter la forme qui vous est proposée.

Votre réponse devra comporter :

- une présentation de votre organisme (1 page recto maximum),
- une reformulation de la commande montrant la compréhension de la problématique (1 page recto maximum),
- le contenu détaillé et séquencé de la formation en lien avec les objectifs pédagogiques,
- une présentation détaillée des moyens et outils pédagogiques utilisés,
- les références des formateurs et intervenants (joindre les CV),
- une proposition de calendrier sur la période de réalisation,
- une proposition de budget détaillée (tout frais compris).

La durée des interventions (temps nécessaire pour chacune des missions confiées) ainsi que la répartition dans le temps sont à préciser par le prestataire dans sa réponse à l'appel à projet.



Le dossier complet doit être transmis :

En support papier (1 exemplaire non relié) à :

Chloe DEMEYERE

OPCO Santé Hauts de France – Pôle ingénierie de formation
6 Place Pierre Mendès France 59043 LILLE Cedex (5ème étage)

ET en support informatique par messagerie à :

chloe.demeyere@opco-santé.fr

Pour tout complément, vous pouvez contacter :

07/76/74/23/97

Référence du dossier à rappeler svp :

PC20/CD/TRAITS UNION